

Régistratre du Collège des Médecins informe, par la présente, le dit Bureau, que G. H. médecin pratiquant à
 Comté de est accusé
 sous serment par N. B. de
 comme suit, savoir : Que le dit G. H.
 (réiter ici l'offense)
 Pourquoi le dit demande qu'il émane un ordre du
 Bureau enjoignant au dit G. H. de comparaître
 devant lui, suivant le cours de la loi et de justice. z
 Fait à ce jour de
 mil neuf cent.....

Régistratre.

FORMULE B.

ACTE D'ACCUSATION PAR LE REGISTRAIRE LORSQU'IL PROCEDE PAR ORDRE DU BUREAU.

CANADA } BUREAU PROVINCIAL
 Province de Québec. } DES MEDECINS.

Au Président et aux Membres du Bureau,
 A. R. M., Régistratre du Collège des Médecins, informe par le présent le dit Bureau qu'ayant reçu ordre de procéder contre G. H.
 médecin pratiquant à accusé de (réiter ici l'offense telle
 que dérite dans l'ordre du Bureau), demande qu'il émane un ordre du dit
 Bureau enjoignant au dit G. H. de comparaître devant
 lui, suivant le cours de la loi et de la justice.
 Fait à ce jour de
 mil neuf cent.....

A. R. M.,
Régistratre.

3997bb — Le Régistratre transmet sans délai l'acte d'accusation au secrétaire du lieu où la Commission doit siéger, lequel secrétaire fait faire une copie qu'il certifie et fait signifier à l'accusé, avec un ordre au nom du Président du Collège des Médecins, enjoignant à l'accusé de comparaître en personne ou son procureur devant le Greffier du Conseil de Discipline, aux jour et heure fixés dans le dit ordre.

FORMULE C.

ASSIGNATION DE L'ACCUSE.

Province de Québec. } BUREAU PROVINCIAL
 CANADA } DES MEDECINS.

Par le Président et les Membres du Bureau des Gouverneurs, à
 G. H. médecin pratiquant à Comté de.....

SALUT :

Vous êtes par le présent requis de comparaître en personne devant nous en notre bureau de médecine en la cité de le
 jour de mil neuf cent..... à heures de l'.....
 midi, pour là et alors répondre à la plainte dont copie est ci-jointe portée contre vous par A. R. M., Régistratre du Collège.

Et vous êtes informé que, faute de comparaître devant nous aux jour, heure et lieu mentionnés, il sera procédé par défaut sur la dite plainte.

Donné à sous le sceau du dit Bureau, le seing de notre Président et le contre-seing de l'un de nos secrétaires de jour de
 mil neuf cent.....

L. S.,
Secrétaire.

C. N.,
Président.